



Commune de
St-Sulpice

CONSEIL COMMUNAL

PROPOSITION DU BUREAU

AU CONSEIL COMMUNAL

INDEMNITES DU CONSEIL COMMUNAL

POUR LA LEGISLATURE 2021–2026

Saint-Sulpice, le 12 mai 2021

CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SULPICE

PROPOSITION DU BUREAU

INDEMNITES DU CONSEIL COMMUNAL

POUR LA LEGISLATURE 2021–2026

Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Comme le prévoit la Loi sur les communes, en principe au moins une fois par législature, le bureau est chargé de proposer au Conseil communal les montants des indemnités des Conseillers et du/de la Président/e, du/de la secrétaire ainsi que les indemnités pour les membres des commissions permanentes et ad hoc désignées par le Conseil.

Les indemnités actuelles des membres de commissions sont réglées et acceptés par le Conseil par la « *PROPOSITON DU BUREAU AU CONSEIL* » du 10 septembre 2019 avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2019. Les indemnités pour la secrétaire ont été adoptées par le conseil le 06.05.2019, avec effet rétroactif au 01.01.2019. Le forfait de 1'200.- CHF pour le président est resté inchangé depuis 2011.

Les indemnités en vigueur sont :

Président du Conseil communal :

Forfait :	1'200 CHF / an
+ Présidence des séances du Conseil communal :	45 CHF / séance
+ Présidence des dépouillements :	30 CHF / heure

Secrétaire :

Indemnité par séance du Conseil communal	500 CHF / séance
+ Frais de secrétariat	800 CHF / an
+ Participation aux dépouillements	45 CHF / heure
+ Travaux supplémentaires	30 CHF / heure

Membres du Bureau :

Participation aux séances du Conseil communal :	45 CHF / séance
+ Participation aux dépouillements :	30 CHF / heure

Membres du Conseil communal :

Participation aux séances du Conseil communal :	30 CHF / séance
+ Participation aux dépouillements :	30 CHF / heure

Président de commission :

Présidence de la commission :	50 CHF / séance
+ Participation à la (aux) séance(s):	30 CHF / heure

Rapporteur sur le budget, les comptes et la gestion :	
Rédaction :	150 CHF / rapport
+ Participation à la (aux) séance(s):	30 CHF / heure
Rapporteur sur d'autres sujets, cumul des séances = 6 heures et plus :	
Rédaction :	150 CHF / rapport
+ Participation à la (aux) séance(s):	30 CHF / heure
Rapporteur sur d'autres sujets, cumul des séances = moins de 6 heures :	
Rédaction :	90 CHF / rapport
+ Participation à la (aux) séance(s):	30 CHF / heure
Commissaire (ni président, ni rapporteur) :	
Participation à la (aux) séance(s):	30 CHF / heure
Scrutateurs :	30 CHF /heure

Conclusion

En conclusion de ce qui précède, le bureau du Conseil vous prie, Mesdames et Messieurs les Conseiller/e/s, de reconduire les indemnités du Conseil communal actuellement en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2019 respectivement du 01.01.2019 pour la législature 2021–2026, à l'exception du forfait pour le président et de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- vu la proposition écrite du bureau du 12 mai 2021
- vu le rapport de la commission chargé de son étude
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

Décide

De reconduire les indemnités du Conseil communal actuellement en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2019, respectivement du 01.01.2019 pour la législature 2021 – 2026 comme suit, à l'exception du forfait pour le président qui est augmenté de 1'200.- CHF à 1'500.- CHF :

1. **Président** : Forfait 1'500 CHF /an, 45 CHF / séance - Présidence des dépouillements 30 CHF / heure
2. **Secrétaire** : 500 CHF / séance + Frais de secrétariat 800 CHF / an – Participation aux dépouillements 45 CHF / heure – Travaux supplémentaires 30 CHF / heure
3. **Membres du Bureau** : 45 CHF / séance - Participation aux dépouillements : 30 CHF / heure
4. **Membres du Conseil communal** : Participation aux séances du Conseil communal : 30 CHF / séance - Participation aux dépouillements : 30 CHF / heure
5. **Président de commission** : Présidence de la commission : 50 CHF / séance + Participation à la (aux) séance(s): 30 CHF / heure
6. **Rapporteur sur le budget, les comptes et la gestion** : Rédaction : 150 CHF / rapport + Participation à la (aux) séance(s): 30 CHF / heure

7. **Rapporteur sur d'autres sujets, après cumul des séances = 6 heures et plus** : Rédaction : 150 CHF / rapport + Participation à la (aux) séance(s): 30 CHF / heure
8. **Rapporteur sur d'autres sujets, après cumul des séances = moins de 6 heures** : Rédaction : 90 CHF le rapport + Participation à la (aux) séance(s): 30 CHF / heure
9. **Commissaire (ni président, ni rapporteur)** : Participation à la (aux) séance(s): 30 CHF / heure
10. **Scrutateurs** : 30 CHF /heure

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL

Le Président :

La Secrétaire :

Michel Racine

Olga Aguilar

Saint-Sulpice, le 12 mai 2021